



# Syndicat National des Agents des Douanes

## Sections des douanes CGT De l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

### Déclaration préalable au CTSD audio du 07 mai 2020

Monsieur le Président,

La crise sanitaire que nous traversons a des conséquences sociales, économiques, humaines et démocratiques dramatiques.

Malgré le chômage partiel, des millions de nos compatriotes aux revenus les plus modestes doivent faire face à une précarité exacerbée.

D'autres, parfois les mêmes, n'ont pas pu visiter leurs parents âgés du fait des risques de contamination.

Certains d'entre nous n'ont pas pu assister aux obsèques de personnes qui leur étaient chers.

Tous les enfants ont été dé-scolarisés.

Les effets psychologiques chez certains de nos compatriotes vont mettre des mois à s'estomper s'ils s'estompent un jour chez les personnels soignants notamment qui ont exercé dans des conditions terribles.

Sur le plan économique, on nous annonce une baisse de près 6% du PIB au 1er trimestre 2020, de quoi faire réfléchir les technocrates qui voulaient atteler le montant des retraites à cet indicateur.

Les outils de surveillance de masse et les dérogations en matière sociale portées par la loi d'urgence sanitaire sont une atteinte à la démocratie et témoignent que les mêmes hommes seront toujours porteurs des mêmes solutions rétrogrades.

Les agents des douanes en autorisation d'absence ont connu une application très concrète de ces dérives démocratiques et sociales avec l'ordonnance du 15 avril dernier qui impose la prise de congés et de RTT pendant la période de l'état d'urgence.

Cette crise trouve sa source dans une approche comptable de l'activité humaine qui a rendu le confinement de la quasi-totalité de la population inévitable.

95 hôpitaux publics et 68 172 lits ont été supprimés en 15 ans en France.

Des centaines de millions de masques dont les fameux FFP2 que vous vous excusez de posséder aujourd'hui ont disparu et nous rappelons que le budget 2020 prévoyait, avant la crise, une nouvelle suppression de plus de 1000 postes au ministère de la santé.

L'ancien monde n'a pas compris la leçon malheureusement.

Dans votre Plan de Reprise d'Activités (PRA), car c'est le vôtre tant nos remarques lors du groupe de travail sont restées vaines pour cette branche d'activité, vous faites redémarrer les agents des brigades pied au plancher.

Ce sont les indicateurs de performance qui guident toujours vos actions.

Il n'y a pas de reprise d'activité progressive dans les BSI de l'interrégion qui reviendront brutalement au rythme d'avant le confinement y compris pour les secondes parties de nuit que toutes les DI nous envient.

D'autres directions ont fait des choix différents. C'est la preuve qu'une reprise plus attentive à la santé, au rythme biologique des agents mais aussi plus compatible à la distanciation physique est possible.

Vous allez nous dire que la reprise est progressive puisque des agents sont toujours en autorisation d'absence pour garde d'enfants ou parce qu'ils sont vulnérables ou encore parce que les flux aériens reprennent lentement.

Nous devons vous croire sur parole étant donné que vous avez refusé de nous communiquer les cotes de service des unités.

Nous vous rappelons que l'article 50 du décret 2011-184 prévoit que: *communication doit être donnée aux membres du comité de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.*

En nous refusant l'accès à ces informations, vous nous placez dans l'impossibilité d'exercer nos prérogatives et vous enfreignez le droit.

C'est une des raisons pour laquelle nous avons décidé de participer à ce comité technique pour formaliser notre opposition au plan de reprise présenté mais aussi pour que cet obstacle que vous dressez devant nous apparaisse dans le procès verbal de séance.

Pour les branches d'activités OPCO/AG/CI, nous constatons que nos remarques faites lors du groupe de travail concernant le télétravail ont été entendues, il reste maintenant à passer à leur concrétisation car il faut garder à l'esprit qu'il ne sert à rien de remplir les bureaux si l'activité ne le nécessite pas.

Nous insistons que la réduction d'activité en matière de contrôle en OPCO/CI soit exclusivement liée à une période de circulation d'un virus mortel sans remède et à un contexte économique périlleux. Elle ne doit pas servir de prétexte ou d'expérimentation pour réduire les missions de contrôle dans ces branches d'activités.

Enfin, nous vous demandons de convoquer dorénavant les groupes de travail préparatoires et les comités techniques en présentiel en respectant les règles sanitaires applicables.

Nous rééditons aussi notre demande de pouvoir bénéficier d'autorisation permanente de déplacement à l'intérieur de la DI pour visiter les services et rencontrer les agents comme vous allez le faire.

Les élus SNAD-CGT